

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

*Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU,
ADDIS ABABA*

CONSEIL EXÉCUTIF
Quatorzième session ordinaire
26- 30 Janvier 2009
Addis-Abeba (ETHIOPIE)

EX.CL/479 (XIV)

**RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA CONFERENCE MINISTERIELLE
SUR LES REFUGIES, LES RAPATRIES ET LES PERSONNES DEPLACEES
INTERNES EN AFRIQUE**

10 – 11 NOVEMBRE 2008, Addis-Abeba (ETHIOPIE)

HISTORIQUE

1. La conférence des Ministres en charge des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en Afrique, tenue en juin 2006 à Ouagadougou, a recommandé qu'un Conseil des Ministres de l'Union africaine sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées se tienne tous les deux ans et que le Premier Sommet extraordinaire sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique ait lieu.

2. Le Conseil exécutif a, à l'issue de ses travaux, adopté, en juillet 2006 à Banjul (Gambie), la décision EX.CL.Dec.289(IX) demandant à « la Commission d'entreprendre les activités préparatoires de la tenue en 2008 d'un Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique, en consultation avec les principaux partenaires au sein du Comité de coordination sur l'assistance et la protection des réfugiés, des rapatriés, des personnes déplacées internes » Cette décision a été renforcée par la décision EX.CL.Dec.319 (X) adoptée par le Conseil exécutif en janvier 2007 à Addis-Abeba (Ethiopie) par laquelle il demande au « Sous-Comité du COREP sur les réfugiés et à la Commission de travailler en étroite collaboration avec les partenaires dans la planification et la préparation du Sommet spécial sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique, prévu en 2008 ».

INTRODUCTION

3. Compte tenu de ce qui précède, une réunion des Ministres africains en charge des questions de Déplacement forcé en Afrique s'est tenue les 10 et 11 novembre 2008 au Siège de l'Union africaine à Addis-Abeba (Ethiopie) pour préparer le Sommet extraordinaire sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique. Elle a été précédée par la réunion des Experts des Etats membres sur les questions de déplacement forcé en Afrique qui s'est tenue du 5 au 7 novembre 2008 et une réunion des Experts juristes des Etats membres tenue le 9 novembre 2008 pour finaliser la révision de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique. Ont pris part à ces réunions les Ministres en charge des questions de déplacement forcé, des Experts et d'autres hauts fonctionnaires de 43 Etats membres. Etaient également présents des Représentants de la CEDEAO, de l'IGAD, de la SADC, des institutions du système des Nations Unies, d'organisations internationales et de différentes ONG africaines ainsi qu'un groupe d'Experts indépendants de l'Union africaine en qualité d'intervenants.

4. La réunion a revu et examiné les questions suivantes :

- Résultats de la Déclaration 2006 de Ouagadougou sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées ;
- Document de conférence portant sur les thèmes suivants :
 - Prévention du déplacement forcé
 - Protection effective des victimes du déplacement forcé,
 - Satisfaction des besoins spécifiques des femmes et des enfants déplacés ;
 - Satisfaction des besoins des victimes déplacées des catastrophes naturelles ;
 - Reconstruction des communautés affectées sortant de conflits et de catastrophes naturelles ; et
 - Création de partenariats pour faire face au déplacement forcé en Afrique.

Election du Bureau

5. Au cours de la Conférence les membres du Bureau suivant ont été élus :

Président :	Ouganda
1 ^{er} Vice-président :	Gabon
2 ^{ème} Vice-président :	République arabe sahraouie démocratique
3 ^{ème} Vice-président :	Nigeria
Rapporteur :	Namibie

RESULTATS DE LA REUNION

De l'examen des résultats de la Déclaration de Ouagadougou 2006.

6. La réunion a souligné l'importance de la Déclaration tout en mettant l'accent sur la nécessité d'actualiser l'état de la mise en œuvre ainsi que l'identification des défis qui restent à relever.

De la prévention du déplacement forcé

7. La réunion a soulevé particulièrement le problème de gouvernance, tout en soulignant que la mal-gouvernance et le non-respect de la démocratie peuvent compromettre les efforts déployés en vue d'éliminer les autres causes profondes de déplacement forcé. A cet égard, il a été indiqué que les Etats membres doivent ratifier la Charte africaine de la Démocratie et se conformer aux instruments juridiques internationaux sur les Droits de l'homme et le Droit international humanitaire. La réunion a également souligné qu'il était important d'éradiquer les causes immédiates de déplacement forcé telles que les catastrophes naturelles et le changement climatique, tout en mettant l'accent sur les stratégies requises pour la planification préalable en provision des catastrophes et les systèmes d'alerte rapide.

De la protection effective des victimes du déplacement forcé

8. La nécessité de créer des établissements et des camps de réfugiés à des distances convenues au plan international des frontières communes du pays d'accueil et d'origine a été soulignée. En outre, la réunion a indiqué que le pays d'accueil doit s'assurer que les réfugiés ne s'impliquent dans aucune d'activité subversive qui pourrait affecter les relations inter états. Il a été également souligné en que des mesures appropriées doivent être prises pour conserver le caractère humanitaire et civil des camps de réfugiés et de personnes déplacées. La nécessité de créer un cadre juridique efficace pour la protection des victimes du déplacement forcé a été soulignée. A cet égard, l'accès des populations déplacées aux services sociaux de base, tels que l'éducation, la santé, l'eau, l'emploi et l'hébergement a été souligné comme étant important pour la protection des réfugiés.

9. S'agissant des solutions durables, la réunion a réitéré le rapatriement volontaire en tant que solution durable préférée. L'intégration locale a été soulignée comme une autre solution, y compris l'octroi de la citoyenneté aux réfugiés de longue durée, le cas échéant, ainsi que la réinsertion intra-africaine des réfugiés.

De la satisfaction des besoins spécifiques des femmes et des enfants déplacés

10. La réunion a pris note avec préoccupation de la situation des femmes et des enfants notamment dans les situations de conflit et a indiqué qu'elle nécessitait des réponses urgentes. Les femmes et les enfants sont vulnérables à la violence et à l'exploitation sexuelle dégradantes et déshumanisantes. La réunion a indiqué que les mauvais traitements infligés aux femmes et aux enfants étaient un cas manifeste d'impunité. Elle a par ailleurs pris note avec préoccupation le fait que dans certains cas, les travailleurs humanitaires et ceux qui sont censés les protéger abusent des personnes vulnérables. S'agissant de l'enrôlement forcé des enfants comme enfants soldats, la réunion a particulièrement demandé le respect des instruments internationaux pertinents et la volonté politique de lutter contre l'impunité. Pour faire face à la situation déplorable des femmes et des enfants, la réunion a préconisé la mise en œuvre de programmes qui renforcent et améliorent le bien-être et l'autosuffisance des femmes.

De la satisfaction des besoins des victimes déplacées des catastrophes naturelles

11. La réunion a souligné l'importance du développement institutionnel et de l'identification des risques potentiels. Elle a mis en exergue la politique qui convient, les structures juridiques et institutionnelles pour la gestion des risques

et la protection des victimes des catastrophes naturelles aux niveaux national et continental. La nécessité de faire l'évaluation générale de l'environnement sur l'impact de l'accueil des réfugiés et des personnes déplacées a été soulignée. La réunion a souligné l'importance de l'alerte rapide, du plan d'urgence et de l'atténuation des effets ainsi que la nécessité de renforcer les capacités d'intervention aux niveaux régional et continental notamment des crédits budgétaires au niveau national et la mise en place d'un Fonds d'assistance d'urgence de l'Union africaine.

De la reconstruction des communautés affectées des conflits et des catastrophes naturelles

12. La réunion s'est félicitée du Cadre stratégique de l'UA pour la reconstruction et le développement post-conflit adopté en juin 2006 à Banjul (Gambie) et a indiqué que ce programme devait être mis en œuvre. La réunion a également souligné la nécessité de mettre en place des structures au niveau national pour superviser la reconstruction et assurer la coordination avec les diverses parties prenantes à l'intérieur du pays ainsi que les partenaires régionaux et internationaux.

De la création de partenariats pour faire face au déplacement forcé en Afrique

13. La réunion a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle soutienne la mise en œuvre des programmes d'assistance aux personnes déplacées ainsi que le redressement et la reconstruction des zones touchées auparavant par un grand nombre de populations déplacées. La réunion a souligné qu'aucune partie ne pourrait à elle seule entreprendre la reconstruction de ces zones ; la coordination entre les partenaires nationaux et internationaux s'avère donc nécessaire. L'importance d'une réforme humanitaire a été soulignée tout en mettant l'accent sur un redressement rapide pour assurer la transition de la phase d'urgence à celle de la reconstruction.

Intervention du Représentant du Groupe africain à Genève, sur les questions humanitaires

14. S.E. Mr. Guy Alain Emmanuel Ganze, Ambassadeur de Côte d'Ivoire et Coordonnateur du Groupe africain à Genève, sur les questions humanitaires est intervenu à la réunion au nom du Groupe africain à Genève et a informé la réunion des résultats de la sixième session de la réunion du Comité exécutif du HCR. Il a déclaré à la réunion que le Groupe africain à Genève s'intéresse vivement à la question du déplacement forcé sur le continent et qu'il a adopté la résolution A/Res/63 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'assistance aux réfugiés, aux rapatriés, aux personnes déplacées en Afrique qui accompagne le rapport annuel du Secrétaire général des Nations Unies sur les réfugiés et les personnes déplacées. Cette résolution se félicite de la décision de

l'Union africaine de convoquer un Sommet spécial des chefs d'Etat et de gouvernement sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique et accueille favorablement le processus d'élaboration d'un projet de Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique. L'Ambassadeur a déclaré qu'au cours de la 59^{ème} session du Comité exécutif, tenue en octobre 2008, le Groupe avait souligné la gravité du problème du déplacement forcé en Afrique. Il a pour conclure, félicité l'UA/HCR, le Gouvernement de la République d'Ouganda et les autres partenaires, pour la rencontre parallèle qu'ils ont tenue en marge du Sommet spécial et a ajouté que le Groupe africain continuerait à mobiliser l'assistance nécessaire au succès de la réunion.

15. Au cours des débats de la quarante-neuvième session de l'EXCOM, les participants se sont félicités du rapport détaillé et ont mis l'accent sur la nécessité d'établir à l'avenir une synergie entre ce qui se passe à Genève et à l'Union africaine pour plus d'impact. La réunion a pris note de l'appel lancé par l'Union africaine et l'Ouganda et la détermination collective du Groupe africain à Genève, à mobiliser des ressources pour la bonne organisation d'un Sommet et la mise en œuvre de ses conclusions. A cet égard, la réunion s'est félicitée du soutien moral et financier que le HCR a apporté à l'Union africaine pour la préparation du sommet.

CONCLUSION

16. Les ministres ont adopté avec amendements, leur rapport et recommandations ainsi que le projet de Convention de l'Union africaine relative à la protection et à l'assistance aux personnes déplacées en Afrique. Ils ont également examiné et entériné, avec amendements, le projet de Déclaration pour le Sommet spécial sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique.

2009

Rapport de la Commission sur la Conference Ministerielle sur les Refugies, les Rapatries et les Personnes Deplacees Internes en Afrique 10 – 11 Novembre 2008, Addis-Abeba (Ethiopie)

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3207>

Downloaded from African Union Common Repository